



# Les services de santé

Préparez votre arrivée en France et pensez à votre protection sociale !

L'affiliation à la sécurité sociale française est **gratuite** et **obligatoire**. Elle vous permet de bénéficier du remboursement de vos frais de santé pendant toute la durée de vos études.

## Etudiants internationaux (UE) :

Avant votre arrivée sur le territoire français, vous devez demander à l'organisme de protection sociale de votre pays d'origine votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Cet organisme continuera de prendre en charge vos frais de santé en France.

## Etudiants internationaux (hors UE) :

Avant votre arrivée sur le territoire français, vous devez vous munir des documents suivants au format numérique (documents demandés pour votre affiliation à la sécurité sociale) :

- Un justificatif d'identité (Passeport)
- Un justificatif d'état civil (acte de naissance) + traduction si nécessaire \*
- Un visa étudiant en cours de validité.

Découvrez dès à présent [etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr), le site dédié à votre inscription à l'Assurance Maladie qui vous permettra de réaliser toutes vos démarches une fois votre inscription dans l'établissement d'enseignement supérieur effectuée.

A votre arrivée en France, après vos inscriptions à l'université de Franche-Comté, vous pourrez vous rendre sur ce site afin de réaliser les démarches liées à votre inscription à l'Assurance Maladie.

**\*Pas de traduction** pour les actes de naissances rédigés dans les langues suivantes : albanais, allemand, anglais, croate, danois, espagnol, finnois, hongrois, italien, letton, lituanien, néerlandais, norvégien, polonais, portugais, roumain, slovaque, suédois, tchèque, turc.

Pour les autres langues, la traduction doit émaner :

- D'un traducteur assermenté près de la cour d'appel, d'un consulat ou d'une ambassade de France
- D'un interprète assermenté exerçant en France
- D'un traducteur enregistré auprès d'un Tribunal de Grande Instance Français



L'affiliation à l'assurance maladie s'effectue dans un délai d'environ 2 mois, pour être couvert dès votre arrivée, il est recommandé de souscrire à une assurance privée les premiers mois.

## La mutuelle, complémentaire santé :

L'adhésion à une mutuelle est **fortement recommandée** car elle permet de couvrir l'ensemble de vos dépenses de santé, notamment en cas d'hospitalisation. Le tarif est variable entre 5€ et 35€ par mois. En fonction de vos ressources financières, vous pouvez peut-être bénéficier de la **complémentaire santé solidaire**. Vérifiez votre éligibilité au lien suivant: <https://www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr/complementairesantesolidaire.php>





# Les services de santé

## Le Service de Santé Etudiante de l'université :

Dès votre arrivée, vous pouvez prendre rendez-vous avec le service de santé de l'Université pour un bilan de santé **gratuit** avec contrôle et mise à jour des vaccinations si besoin. En fonction du pays d'arrivée, un test tuberculique peut vous être proposé.

L'équipe de professionnels de santé vous accueille gratuitement, sur rendez-vous et en toute confidentialité tout au long de vos études.

Le SUMPPS propose:

- ✓ **Ecoute**
- ✓ **Conseils**
- ✓ **Bilan de santé**
- ✓ **Consultations pour soins d'urgence**
- ✓ **Aménagement des études pour les étudiants en situation de handicap**
- ✓ **Consultations à la demande :**
  - Certificats médicaux (sport universitaire, vaccinations...)
  - Contraception/sexualité, informations sur la vie affective, les infections sexuellement transmissibles... (Sur Besançon uniquement)
  - Diététique (entretien individuel, conseils, suivi)
  - Psychologique (mal-être, isolement...)
  - Addictologie (tabac, alcool, drogue)

Contacts:

### SUMPPS Besançon

03 81 66 61 30

sumpps@univ-fcomte.fr

### SUMPPS Montbéliard

03 81 99 47 38 / 07 85 64 01 60

sumpps-montbeliard@univ-fcomte.fr

### SUMPPS Belfort

03 84 58 77 78 / 07 85 64 01 60

sumpps-belfort@univ-fcomte.fr

**Attention, le SUMPPS ne propose pas de suivi de médecine générale.**

**Astuce:** Vous avez besoin de consulter un médecin ? L'application Doctolib <https://www.doctolib.fr/> vous permet de trouver rapidement un médecin à proximité. Vous pouvez filtrer votre recherche en fonction des langues parlées par le spécialiste.



## Les numéros d'urgence gratuits :

- ✓ **18** : Sapeurs-pompiers (feu, accidents, malaise...)
- ✓ **15** : SAMU (urgences médicales)
- ✓ **17** : Police secours (trouble à l'ordre public, vol, agression...)
- ✓ **112** : Numéro d'urgence unique dans toute l'Europe
- ✓ **114** : Personnes sourdes et malentendantes
- ✓ **115** : SAMU social (détresse sociale, personnes sans domicile)
- ✓ **SOS médecins** : 0 826 88 24 24 (consultations payantes)